NATIONS UNIES

Assemblée générale

QUARANTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

TROISIEME COMMISSION
26e séance
tenue le
mercredi 1er novembre 1989
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 26e SEANCE

Président : M. OGURTSOV (République socialiste soviétique de Biélorussie)

puis : Mme SHERMAN-PETER (Bahamas)

SOMMAIRE

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET DE FORMATION POUR LA PROMOTION DE LA FEMME (suite)

POINT 103 DE L'ORDRE DU JOUR : ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION A L'EGARD DES FEMMES (suite)

POINT 104 DE L'ORDRE DU JOUR : STRATEGIES PROSPECTIVES D'ACTION POUR LA PROMOTION DE LA FEMME D'ICI A L'AN 2000 (suite)

a) APPLICATION DES STRATEGIES PROSPECTIVES D'ACTION DE NAIROBI POUR LA PROMOTION DE LA FEMME

b) FONDS DE DEVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME

c) AMELIORATION DE LA SITUATION DES FEMMES AU SECRETARIAT

d) APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LA PARTICIPATION DES FEMMES A LA PROMOTION DE LA PAIX ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALES

e) EXPERIENCE NATIONALE EN MATIERE D'AMELIORATION DE LA CONDITION DE LA FEMME DANS LES ZONES RURALES

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.3/44/SR.26
6 novembre 1989

ORIGINAL : FRANCAIS

89-56787 7652P (F)

/...

22 P.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

La séance est ouverte à 10 h 15.

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET DE FORMATION POUR LA PROMOTION DE LA FEMME (suite) (A/44/409 et Corr.1 et 2-S/20743; A/44/416)

POINT 103 DE L'ORDRE DU JOUR : ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION A L'EGARD DES FEMMES (suite) (A/44/38, A/44/238 et Corr.1, A/44/342, A/44/409-S/20743, A/44/411, A/44/457, A/44/551)

POINT 104 DE L'ORDRE DU JOUR : STRATEGIES PROSPECTIVES D'ACTION POUR LA PROMOTION DE LA FEMME D'ICI A L'AN 2000 (suite)

a) APPLICATION DES STRATEGIES PROSPECTIVES D'ACTION DE NAIROBI POUR LA PROMOTION DE LA FEMME (A/44/511, A/44/551)

b) FONDS DE DEVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME (A/44/389)

c) AMELIORATION DE LA SITUATION DES FEMMES AU SECRETARIAT

d) APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LA PARTICIPATION DES FEMMES A LA PROMOTION DE LA PAIX ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALES

e) EXPERIENCE NATIONALE EN MATIERE D'AMELIORATION DE LA CONDITION DE LA FEMME DANS LES ZONES RURALES (A/44/516)

1. M. HASHI (Somalie) se félicite de ce que depuis l'adoption des Stratégies prospectives de Nairobi, des progrès lents mais réguliers aient été accomplis sur la voie de l'amélioration de la condition de la femme. On a désormais pris conscience de certains objectifs prioritaires comme ceux de l'égalité et de l'amélioration de la condition de la femme sur le plan économique ainsi que de la situation des femmes victimes de conflits ou de discrimination raciale.

2. En Somalie, les femmes ont acquis un grand nombre de droits depuis l'indépendance en 1960. La Constitution somalie interdit la discrimination fondée sur le sexe et stipule que l'éducation est gratuite et obligatoire à partir de 6 ans pour toutes les filles comme pour les garçons. Sur le plan économique, il n'y a pas de différence de salaire entre les femmes et les hommes, quel que soit leur domaine d'activité.

3. La Commission de la condition de la femme se prépare à examiner le rapport du Secrétaire général sur l'application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi (A/44/511). Cet examen est important à une époque où l'égalité est pratiquement inexistante, où la crise économique frappe particulièrement les femmes des pays en développement et où la majorité de la population mondiale souffre de la sécheresse et de la famine.

4. De fait, dans toute la région du nord-est de l'Afrique, le poids des problèmes économiques est supporté essentiellement par les femmes, dont bon nombre sont des

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(M. Hashi, Somalie)

réfugiées. La communauté internationale doit reconnaître la nécessité de comprendre la situation des femmes réfugiées, afin d'y apporter une solution. Le représentant de la Somalie invite instamment les organes compétents de l'ONU à se pencher sur cette question.

5. Les femmes somalies souhaitent ardemment la paix, qui rend possible le développement, et s'associent à la lutte menée par les femmes de Namibie, de Palestine et d'Afrique du Sud pour exercer leurs droits fondamentaux.

6. Le représentant de la Somalie rappelle la résolution 41/123 de l'Assemblée générale, qui invite tous les gouvernements, organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales à aider les femmes et les enfants réfugiés hors d'Afrique du Sud et de Namibie et à diffuser le plus largement possible des informations concernant leur situation. Il souligne en outre l'importance de la résolution 35/206 N du 16 décembre 1980, qui demande que soit observée chaque année, le 9 août, une Journée de solidarité avec la lutte des femmes d'Afrique du Sud et de Namibie. A cet égard, le représentant de la Somalie se félicite de ce que le Comité spécial contre l'apartheid et l'Association des clubs de femmes du Zimbabwe aient organisé à Harare (Zimbabwe) un séminaire consacré aux besoins spéciaux des femmes et enfants réfugiés d'Afrique du Sud et de Namibie. Ce séminaire a demandé, entre autres, la création d'un groupe d'appui, composé de huit femmes éminentes, qui sera chargé de suivre de près la situation des femmes et des enfants réfugiés, de donner des informations à ce sujet et de promouvoir l'adoption de mesures propres à adoucir leur sort et à favoriser leur intégration dans la société.

7. Le représentant de la Somanie souhaite que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, le Fonds des Nations Unies pour la population et autres instances appropriées coordonnent leurs efforts avec le Comité spécial contre l'apartheid. On évitera ainsi tout chevauchement inutile des activités menées en faveur de la femme.

8. Mme VUKI (Fidji), intervenant au titre du point 104 de l'ordre du jour, dit que la proclamation de la Décennie des Nations Unies pour la femme et la Conférence de Nairobi ont réussi à sensibiliser la communauté internationale au problème de la condition de la femme. Toutefois, il semble bien que les objectifs de la Décennie - égalité, développement et paix - et les Stratégies visant à la "féminisation du développement" ne seront pas atteints en l'an 2000. Malgré certains progrès et certaines réalisations, on constate une stagnation, voire une détérioration, sur le plan du développement. En fait, on va de plus en plus, notamment dans les pays en développement, vers une "féminisation de la pauvreté". La crise économique de ces pays n'explique pas tout et il semblerait que l'on n'ait pas prêté une attention suffisante à l'application des Stratégies prospectives.

9. Les obstacles à la promotion de la femme sont nombreux et leurs effets multiples. Si la femme ne maîtrise pas sa capacité de reproduction, sa santé en souffrira, ses tâches domestiques se multiplieront, elle n'aura pratiquement pas la

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(Mme Vuki, Fidji)

possibilité de progresser sur le plan personnel et l'unité de la famille s'en trouvera compromise. Lorsqu'une telle situation se généralise, on assiste à un phénomène de société qui a une incidence négative sur les services sociaux, surtout dans les pays en développement.

10. Il faut donc bien voir qu'en reconnaissant et défendant les droits de la femme, notamment en matière de reproduction, on assure une vie familiale plus stable et, par voie de conséquence, on facilite la fourniture des prestations sociales.

11. Les facteurs qui font obstacle à la promotion de la femme sont d'ordre institutionnel et idéologique : traditions, stéréotypes culturels qui confinent la femme dans son foyer, système d'éducation insuffisant et inégal, etc.

12. Dans son rapport sur l'application des Stratégies prospectives (A/44/511), le Secrétaire général a souligné que les femmes sont sous-représentées au niveau de la prise des décisions politiques, ainsi que dans les échelons supérieurs de la fonction publique.

13. Les gouvernements ne manifestent pas de façon suffisamment tangible leur attachement aux objectifs de l'égalité, du développement et de la paix, ce qui est préoccupant. La promotion des femmes n'est pas un processus évolutif naturel; c'est une activité qui exige des programmes concrets, comme l'introduction de quotas réservés aux femmes dans les administrations nationales et les organisations internationales. A cet égard, la délégation de Fidji se félicite de ce que le Conseil économique et social ait fait sienne, dans sa décision 1989/129, la recommandation de la Commission de la condition de la femme tendant à convoquer, en 1981, une consultation interrégionale de haut niveau sur le rôle de la femme dans la vie publique. Il faut espérer que cette consultation sera couronnée de succès.

14. En 1987, le Gouvernement de Fidji a créé un Ministère de la femme, dont la direction a été confiée à une femme. Ce ministère a arrêté un programme prioritaire en faveur des femmes dans les régions rurales.

15. Au début de 1989, le Gouvernement de Fidji a tenu un Sommet économique national auquel des organisations féminines non gouvernementales ont été invitées. Il y a été recommandé d'encourager la participation des femmes de Fidji à la prise des décisions dans les domaines sociaux et économiques.

16. La délégation de Fidji estime essentiel, si l'on veut améliorer la condition des femmes, de prévoir des programmes d'enseignement portant sur les questions qui concernent les femmes. Ce type d'enseignement intéresse d'ailleurs l'ensemble de la communauté. Les femmes représentent la moitié de la population des pays et leurs problèmes méritent d'être traités comme des problèmes nationaux, car l'amélioration de la condition de la femme est synonyme de mieux-être pour le pays.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(Mme Vuki, Fidji)

17. Pour conclure, la représentante de Fidji note que l'année 1994 doit être désignée Année internationale de la famille. La délégation de Fidji, consciente du rôle fondamental de la famille dans la transmission des principes et valeurs aux jeunes générations, propose que le programme correspondant à la célébration de cette année comprenne un volet éducatif, tendant à montrer comment la famille peut transmettre les principes d'égalité, de développement et de paix, et contribuer par conséquent à l'élimination des préjugés sexistes.

18. M. ONKOBO (Burkina Faso), intervenant au sujet des points 103 et 104 de l'ordre du jour, signale que la décennie écoulée a été dominée par la prise de conscience, par la communauté internationale, des rôles et de la place de la femme dans la société. L'ONU n'a ménagé aucun effort pour améliorer la condition de la femme. De grands progrès ont été réalisés en la matière et, au nombre des acquis, il y a lieu de citer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme.

19. Au Burkina Faso, les femmes constituent un groupe social dont l'importance n'est pas seulement numérique : tour à tour mères, éducatrices et animatrices du foyer, elles sont l'élément majeur de la famille, elle-même base de la société.

20. D'où la nécessité de porter une attention particulière aux conditions de vie de la femme et d'éliminer les obstacles psychologiques et culturels qui freinent sa promotion. C'est dans cette perspective, et en application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à laquelle il a adhéré, que le Burkina Faso a pris de nombreuses mesures d'ordre organisationnel et institutionnel pour surmonter des obstacles susceptibles de compromettre la participation effective des femmes à l'effort de développement du pays. A cet effet, un "Plan d'action de la femme" a été élaboré, dont les grands axes sont les suivants : sur le plan politique, il a été créé une Union des femmes du Burkina Faso, qui permet aux femmes du pays de se mobiliser pour s'intégrer effectivement à la vie politique du pays. Les femmes interviennent au niveau de la prise des décisions et trois portefeuilles importants - celui des finances, celui de l'information et de la culture et celui de l'enseignement de base et de l'alphabétisation de masse - sont détenus par des femmes; sur le plan juridique, la réforme agraire et foncière confère à la femme le statut d'exploitant au même titre que l'homme. La réglementation en matière de prestations familiales, de rémunération, d'indemnités et d'avantages matériels alloués aux fonctionnaires des administrations publiques a été modifiée pour en faire bénéficier également les femmes. La femme fonctionnaire, qu'elle soit mariée ou célibataire ayant charge d'enfants, a les mêmes droits que l'homme salarié. Le nouveau Code des personnes et de la famille confère à la femme de nouvelles responsabilités. Dans le domaine sanitaire, on a intensifié les programmes de santé maternelle et infantile et renforcé les services de santé primaires. On a mené de nombreuses campagnes de sensibilisation et d'éducation dans le domaine nutritionnel avec l'aide de certaines ONG, de l'UNICEF et du FNUAP. Une campagne d'immunisation visant essentiellement les femmes enceintes et les enfants et le programme élargi de vaccination ont permis de réduire le taux de mortalité infantile. Le Burkina Faso

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(M. Onkobo, Burkina Faso)

a adopté une politique de planification familiale, et certaines pratiques rétrogrades, telles que l'excision et l'infibulation, qui affectent la santé de la mère et de l'enfant font l'objet de débats et de campagnes de sensibilisation pour amener ceux qui continuent à les pratiquer à les abolir.

21. L'éducation est un autre volet important de l'action du Burkina Faso en faveur de la femme. Le Burkina Faso a choisi la méthode d'alphabétisation de masse dans la langue nationale à l'intention des femmes habitant dans les zones rurales. Une première opération "Bantaaré" a permis à 10 000 femmes d'apprendre à lire, à écrire et à compter dans une des trois langues nationales. Une seconde opération "Post-Bantaaré" a permis de recycler 6 000 femmes désormais capables d'assurer dans chaque village le fonctionnement d'un centre d'alphabétisation.

22. En ce qui concerne l'emploi, on trouve les femmes à des postes politiques, administratifs ou de direction dans les secteurs public et parapublic. La femme accomplit le Service national populaire au même titre que l'homme et de plus en plus nombreuses sont les femmes qui occupent des emplois habituellement réservés aux hommes. En milieu rural, la femme joue un rôle essentiel dans la collecte, la transformation et la distribution des produits vivriers. Enfin, pour permettre à la femme de participer aux activités de survie et de développement en tant qu'agent économique, des mesures diverses ont été prises, qui sont destinées à alléger les tâches domestiques et les corvées ménagères.

23. Sur le plan économique, la Caisse nationale de stabilisation des prix des produits agricoles apporte aux femmes un soutien financier pour la collecte et la tranformation des produits locaux. Des facilités d'accès au crédit ont été aménagées en faveur des femmes par la Caisse nationale de crédit agricole. En outre, les autorités ont décidé en 1988 de créer une Banque populaire pour la femme afin d'appuyer financièrement ses activités économiques aussi bien en milieu urbain que dans les zones rurales.

24. Le Burkina Faso espère que l'appui des pays amis et des institutions internationales permettra de consolider ses initiatives et ses actions en faveur de la femme.

25. Le représentant du Burkina Faso note avec satisfaction que les Etats parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ont beaucoup oeuvré pour la progression de la femme. Il reste encore des mesures à prendre pour supprimer des pratiques, issues de schémas culturels dépassés, qui avilissent les femmes et pour venir en aide aux femmes victimes des conflits et de la violence.

26. A propos de la note du Secrétaire général relative au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (A/44/389), le représentant du Burkina Faso applaudit l'action menée par UNIFEM, dans un grand nombre de pays en développement notamment, pour promouvoir des activités novatrices et expérimentales en faveur des femmes, et ajoute que son pays nécessite l'appui du Fonds pour répondre aux besoins des femmes qui travaillent en milieu rural.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(M. Onkobo, Burkina Faso)

27. Pour conclure, le Burkina Faso félicite la Commission de la condition de la femme pour ses travaux concernant l'évaluation de la mise en oeuvre des Stratégie prospectives d'action de Nairobi.

28. Mme BARGHOUTI (Mission permanente d'observation de la Palestine), intervenant au titre des points 103 et 104 de l'ordre du jour, rappelle que les Stratégies prospectives de Nairobi sont un document historique, que leur mise en oeuvre implique l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes dans tous les domaines, et que la réalisation des objectifs de la Décennie pour la femme - égalité, développement et paix - exige tous les efforts de la communauté internationale.

29. Or, on constate, près de 15 années après l'adoption des Stratégies prospectives de Nairobi, que les progrès ont été très lents et très limités, surtout en ce qui concerne la participation des femmes à la prise des décisions. Ainsi, selon une étude de l'Union interparlementaire sur divers pays, le pourcentage des femmes parlementaires a diminué, passant de 14,6 % au début de 1988 à 12,7 % au milieu de 1989.

30. Il est un autre domaine qui appelle des efforts accrus de la part de la communauté internationale : celui de la condition des femmes dans les pays placés sous domination coloniale et sous occupation étrangère. La situation des femmes palestiniennes est unique au monde et n'a d'équivalent que celle des femmes sud-africaines et namibiennes. Les femmes palestiniennes se voient refuser les droits fondamentaux qui sont accordés à toute personne, indépendamment de sa race, de son sexe ou de sa religion. C'est pourquoi le rôle des femmes palestiniennes est lié à la lutte du peuple palestinien pour sa libération et son indépendance.

31. Depuis longtemps, le peuple palestinien en général et les femmes palestiniennes en particulier sont soumis à des mesures brutales et oppressives de la part des autorités militaires israéliennes, qui veulent refuser au peuple palestinien le droit de vivre en paix et en dignité dans son propre pays. La réaction des femmes palestiniennes face à la politique raciste d'Israël a consisté à poursuivre la lutte jusqu'à l'obtention de leurs droits.

32. C'est à travers l'Intifada que l'on saisit le mieux le rôle important de la femme palestinienne. L'Intifada se caractérise par la mise en place d'une nouvelle structure sociale, à savoir les comités populaires dont, notamment, les comités de santé, qui dispensent des soins sanitaires à domicile, les comités d'éducation, qui ont pallié avec succès les fermetures d'écoles par les autorités israéliennes, et les comités de production chargés de coordonner les activités dans les différents domaines. Les femmes jouent un rôle fondamental dans la mise en place et le maintien de ces nouvelles structures économiques, sociales et politiques. Le soulèvement a imposé aux femmes palestiniennes un nouveau rôle qui présente deux aspects principaux : le défi à l'occupant d'une part, et la défense active de la communauté et de la vie individuelle de l'autre.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(Mme Barghouti)

33. Le prix payé par les femmes palestiniennes est lourd. Depuis le début de l'Intifada, 782 Palestiniens ont été tués, dont plus de 100 femmes. Selon les rapports et les statistiques, de nombreuses femmes palestiniennes ont été gravement blessées. Des centaines d'entre elles ont été sauvagement battues et ont souvent succombé aux coups reçus. D'autres ont été abattues par des soldats israéliens. Des dizaines de milliers de femmes palestiniennes souffrent du manque d'aliments et de médicaments. Le nombre des fausses couches a augmenté de façon alarmante : on a enregistré 2 200 cas depuis le début de l'Intifada. La situation des femmes palestiniennes emprisonnées est dramatique. Elles sont soumises à des tortures et harcelées sur le plan sexuel par les soldats israéliens. Dans la prison de Jalemeh, elles n'ont même pas droit aux toilettes. Elles dorment à même le sol dans des cellules surpeuplées.

34. Mme Barghouti remercie tous les gouvernements et organisations qui ont manifesté leur appui au peuple palestinien et leur solidarité avec sa lutte pour la liberté. Elle en appelle à tous les peuples et à la communauté internationale pour qu'ils soutiennent le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant sur son propre territoire. Les femmes palestiniennes pourraient alors participer pleinement au développement de leur société et vivre dans la paix, la dignité et la liberté.

35. Mme PETRITSCH-HOLADAY (Autriche) dit que l'attachement aux objectifs des Stratégies prospectives de Nairobi relève largement de la rhétorique. Il est vrai que nombreux sont les pays qui éprouvent des difficultés à allouer les ressources nécessaires à la promotion de la femme du fait de la conjoncture économique. Aussi est-il indispensable de remédier à cette situation, notamment en prenant des mesures spéciales en faveur des femmes - en leur accordant, par exemple, un traitement préférentiel à titre temporaire - ainsi que d'autres dispositions qui s'inscrivent dans le cadre de stratégies à long terme. Il convient également de procéder à une campagne de sensibilisation et de créer, à cette fin, des mécanismes nationaux dûment habilités, le but étant d'assurer la pleine participation des femmes au processus de prise de décisions à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Les organismes des Nations Unies sont appelés à jouer un rôle important à cet égard, notamment en matière d'information, de formation, de services consultatifs et d'échange de données d'expérience.

36. En ce qui concerne le point 104, il est indispensable, à la veille du dixième anniversaire de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de doter le Comité qui en assure le suivi des ressources qui lui permettent de s'acquitter de son mandat. A cet égard, l'Autriche a incorporé dans sa constitution l'article 4 de la Convention, estimant que le fait, pour les femmes, de jouir à titre temporaire d'un traitement préférentiel n'est pas contraire au principe de l'égalité entre les sexes. Par ailleurs, l'Autriche envisage d'organiser une campagne d'information et de sensibilisation dans le cadre de la célébration du dixième anniversaire de la Convention.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(Mme Petritsch-Holaday, Autriche)

37. Quant à la participation des femmes à la vie politique et à la prise des désisions, l'organisation de consultations intergouvernementales s'est avérée d'un intérêt certain. Aussi la délégation autrichienne se félicite-t-elle de la tenue, en 1991, d'une réunion interrégionale de haut niveau sur les femmes dans la vie publique.

38. La mise en oeuvre des Stratégies prospectives de Nairobi requiert une étroite coopération entre les gouvernements et les organisations internationales. A cet égard, l'Autriche propose d'axer les efforts sur la poursuite de l'organisation de tables rondes de haut niveau réunissant les représentants d'organismes nationaux et internationaux, ainsi que sur les activités de recherche et les campagnes d'information et de sensibilisation de l'opinion publique.

39. Mme CARMENATE (Cuba) dit que les programmes de recherche, de formation et d'information de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme constituent autant de contributions à la mise en oeuvre des Stratégies prospectives de Nairobi. A la veille du dixième anniversaire de l'Institut, elle tient à rendre hommage à la République dominicaine pour l'appui qu'elle accorde à cette institution.

40. S'il est vrai que pas moins de 99 Etats ont signé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la situation, sur ce plan, n'en demeure pas moins inquiétante. En effet, il ressort du rapport de 1988 du Fonds des Nations Unies pour la population que, sur le nombre total des heures de travail effectuées dans le monde, les deux tiers sont effectués par des femmes, alors que celles-ci ne disposent que du dixième du revenu mondial et du centième de la propriété foncière. Dans les pays en développement, cette situation est aggravée par le problème de la dette extérieure.

41. Dans son rapport (A/44/511), le Secrétaire général rend compte des obstacles à la pleine intégration des femmes au développement et à leur participation aux activités économiques, sociales et politiques. L'évaluation des progrès accomplis dans le cadre des Stratégies prospectives de Nairobi présente toutefois des difficultés. En effet, seuls 55 Etats ont répondu au questionnaire établi à cette fin. Aussi conviendrait-il que, lors de sa session prolongée de 1990, la Commission de la condition de la femme utilise, pour pallier ces insuffisances, les données contenues dans l'Etude mondiale sur le rôle de la femme dans le développement.

42. Concernant les objectifs nationaux fixés pour l'an 2000 dans le rapport du FNUAP, l'intervenante tient à préciser que son pays a déjà atteint ces derniers. En effet, l'espérance de vie des femmes à Cuba est de 76,1 ans, et celles-ci représentent 38,3 % de la main-d'oeuvre et occupent 24,7 % des postes de direction.

43. Mme SHERMAN-PETER (Bahamas) prend la présidence.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

44. Mme MØLLER (Danemark), prenant la parole au nom des pays nordiques, constate avec satisfaction que le budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991 prévoit l'allocation au Comité de toutes les ressources nécessaires. Concernant la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, elle demande aux pays ayant formulé des réserves de réexaminer leur position et se félicite des initiatives prises par le Département de l'information dans le cadre du dixième anniversaire de la Convention.

45. Les pays nordiques se félicitent des nouvelles méthodes de travail adoptées par la Commission de la condition de la femme. A cet égard, il ressort des travaux effectués par le Groupe de travail en prévision de l'examen et de l'évaluation des progrès accomplis dans le cadre des Stratégies prospectives de Nairobi, auxquels la Commission devrait procéder lors de sa session prolongée de 1990, que la situation dans ce domaine laisse plutôt à désirer.

46. Les questions féminines ne sauraient être traitées de façon isolée. Leur intégration dans la politique nationale exige toutefois le soutien des autorités politiques aux plus hauts niveaux et la création, à cette fin, d'un mécanisme national disposant de moyens adéquats. Pour ce faire, il faut également disposer de données ventilées par sexe et mettre en oeuvre des mesures ayant expressément pour objet la promotion de la femme. L'éducation et la sensibilisation du public sont, à cet égard, d'une importance cruciale, si l'on veut changer les attitudes stéréotypées à l'égard des femmes et favoriser un partage plus équitable des tâches ménagères et des responsabilités parentales.

47. Sur le plan économique, il importe au plus haut degré que les femmes puissent disposer de tous les moyens de production et accéder à l'éducation - préalable à la participation à la vie publique - ainsi qu'au marché de l'emploi, et ce, selon le principe "à travail égal, salaire égal". Il importe également que les femmes soient à même de participer, au même titre que les hommes, à la vie sociale et politique, notamment en ce qui concerne la paix, le désarmement et la sécurité aux niveaux national, régional et international.

48. Concernant la participation des femmes au processus de prise de décision, l'intervenante rappelle les progrès accomplis en la matière par les pays nordiques; elle déplore, en revanche, le fait que les femmes appartenant à la catégorie des administrateurs demeurent largement sous-représentées au sein même de l'Organisation des Nations Unies, institution qui devrait servir de modèle en la matière. A cet égard, il faut également souligner que, la notion de développement durable ne pouvant être dissociée des questions environnementales, les femmes doivent, du fait même de leur contribution au développement, être associées aux décisions relatives à l'environnement.

49. Quant au suivi des Stratégies prospectives de Nairobi, l'organisation de conférences mondiales est indispensables, si l'on veut que la question de la promotion de la femme demeure d'actualité. A cet égard, les ONG des pays nordiques ont organisé l'été dernier à Oslo un Forum des pays nordiques, au cours duquel des participants de tous âges, de différents niveaux d'instruction et de sensibilités politiques diverses ont procédé à un échange d'expériences. Dans le même ordre

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(Mme Møller, Danemark)

d'idée, il conviendrait que l'Assemblée générale fixe pour 1995 l'organisation de la Conférence mondiale devant précéder celle déjà prévue pour l'an 2000. En attendant, la session prolongée de 1990 de la Commission de la condition de la femme revêt un caractère particulièrement important, et il est à espérer que, malgré la controverse qui a entouré l'élargissement de la Commission, toutes les délégations feront preuve d'un esprit constructif.

50. Mme GEBRE-EGZIABHER (Ethiopie) dit que son pays attache une grande importance à la promotion de la femme, en particulier à la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme d'ici l'an 2000, question qui devrait se voir attribuer le rang de priorité le plus élevé à tous les échelons. Il est préoccupant de constater que l'application de ces stratégies, ainsi qu'il ressort du rapport du Secrétaire général (A/44/511), reste bien en deçà de ce que requiert l'amélioration de la situation des femmes. Si cet état de choses continue, il est impensable que l'on puisse atteindre d'ici à l'an 2000 les objectifs fixés.

51. Certes, le nombre des Etats parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a augmenté et nombreux sont les pays qui ont adopté des mesures législatives pour éliminer l'inégalité entre les hommes et les femmes. Cependant, malgré ces dispositions juridiques, la condition de la femme ne s'est pas véritablement améliorée et la discrimination et les préjugés dont elle est l'objet persistent. Les femmes n'ont pas encore la possibilité de participer pleinement à la vie politique et à la prise des décisions, en particulier dans les domaines qui les concernent directement. Par ailleurs, il ressort de l'Etude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement et du Rapport sur la situation sociale dans le monde que les possibilités offertes aux femmes dans le domaine de l'emploi sont limitées et que la détérioration de la situation économique et sociale d'une manière générale a rendu leur situation encore plus difficile, en particulier dans les pays en développement.

52. Soulignant l'importance de la contribution des femmes à l'instauration de la paix, que la communauté internationale a d'ailleurs reconnue en adoptant la Déclaration sur la participation des femmes à la promotion de la paix, la représentante de l'Ethiopie attend avec impatience le jour où les femmes de Namibie prendront leur place à la Troisième Commission en tant que représentantes d'une Namibie libre, où l'odieux système d'apartheid sera éliminé et où les femmes palestiniennes verront enfin couronné de succès leur combat pour l'autodétermination.

53. Compte tenu de l'importance qu'elle attache à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la délégation éthiopienne apprécie hautement les travaux du comité chargé d'en surveiller l'application et considère que celui-ci doit recevoir l'appui nécessaire pour s'acquitter efficacement de son mandat. Elle espère également que le dixième anniversaire de l'adoption de la Convention sera l'occasion, pour les Etats parties qui ne l'ont pas encore fait, d'y adhérer.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(Mme Gebre-Egziabher, Ethiopie)

54. La délégation éthiopienne apprécie également les activités que mène UNIFEM dans les pays en développement, notamment en Ethiopie, et les efforts continus que le Fonds déploie pour améliorer la situation économique des femmes. Le manque de continuité dans l'application des politiques et projets bénéficiant aux femmes, que le Séminaire international sur les femmes et le développement rural a mis en lumière, est un problème qu'UNIFEM pourrait contribuer à résoudre à condition que le Fonds dispose de ressources adéquates.

55. En ce qui concerne l'INSTRAW, la délégation éthiopienne se félicite des efforts faits par l'Institut pour améliorer les statistiques et les indicateurs relatifs aux femmes.

56. Parmi les obstacles qui empêchent l'amélioration de la condition de la femme, le plus grave réside sans aucun doute dans les problèmes économiques auxquels se heurtent de nombreux pays en développement. Tant que cette situation demeurera inchangée, les buts et aspirations de ces pays en ce qui concerne l'amélioration du sort de la femme ne pourront guère se matérialiser. Il est donc important que la Commission de la condition de la femme examine et évalue l'application des Stratégies dans ce contexte.

57. L'Ethiopie, qui est partie à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, a adopté des dispositions législatives afin d'assurer l'égalité de droits des hommes et des femmes. D'autre part, le Gouvernement éthiopien a lancé, conjointement avec l'Association révolutionnaire des femmes éthiopiennes, des programmes en faveur des femmes dans les domaines du développement, de l'éducation, de l'emploi et de la santé. Malgré ces initiatives, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la situation des femmes en Ethiopie, et le Gouvernement éthiopien est déterminé à poursuivre ses efforts conformément aux objectifs énoncés dans les Stratégies de Nairobi.

58. Mme HERCUS (Nouvelle-Zélande) dit que l'égalité des femmes et des hommes est un principe auquel la Nouvelle-Zélande est profondément attachée et à la réalisation duquel elle travaille activement sur les plans national, régional et international. A cet égard, elle estime encourageant le fait que, avec 99 Etats parties, la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes soit l'un des instruments internationaux qui ait reçu le plus grand nombre d'adhésions. La Convention constitue en effet l'un des deux piliers du programme international pour l'amélioration de la condition de la femme, le second étant les Stratégies prospectives d'action de Nairobi. A propos de ces stratégies, la délégation néo-zélandaise avait dit à Nairobi qu'il fallait tout faire pour que la condition des femmes progresse jusqu'à l'an 2000. Or, quatre ans après l'adoption des Stratégies, on constate que le chemin parcouru ne correspond pas à ce que l'on espérait. Il y a eu stagnation et même régression. Si la discrimination de droit a été en partie éliminée, en revanche la discrimination de fait subsiste. Faire en sorte que les femmes participent davantage à la prise des décisions s'est avéré un obstacle majeur. Des mesures spécifiques sont nécessaires pour aider les femmes à jouer un rôle plus actif dans la direction des affaires de leur pays. De même, la Nouvelle-Zélande est très déçue de constater que le système des Nations Unies, qui

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(Mme Hercus, Nouvelle-Zélande)

devrait être un modèle en la matière, a si peu fait pour accroître le nombre de femmes dans la catégorie des administrateurs, et ce, malgré les directives données à maintes reprises par les gouvernements.

59. Dans les pays en développement, un autre obstacle majeur à l'amélioration de la condition des femmes est la situation économique qui, dans bien des cas, s'est détériorée, en particulier en Afrique et en Amérique latine. Dans les pays développés, l'éventail des emplois qu'occupent les femmes est de plus en plus restreint, et ces emplois sont fréquemment mal rémunérés.

60. Améliorer la situation économique des femmes revêt une importance cruciale parce que les femmes sont le moteur du changement et parce que, encourager les femmes à mettre en valeur leur potentiel, c'est leur permettre de participer pleinement non seulement à leur propre développement mais à celui de leur famille, de leur collectivité et de leur nation.

61. En Nouvelle-Zélande, les femmes ont mené un long combat pour parvenir à l'égalité et obtenu le droit de vote il y a 96 ans. Cette année, pour la première fois, le Vice-Premier Ministre est une femme et plusieurs femmes occupent des postes dans les hautes sphères du Gouvernement. D'autre part, la Nouvelle-Zélande est l'un des premiers pays à avoir créé, en 1985, un ministère ayant spécialement pour tâche de promouvoir la condition de la femme et de veiller à ce que les besoins des femmes soient dûment pris en compte par le Gouvernement. Si des obstacles subsistent, en particulier dans le domaine des comportements, la Nouvelle-Zélande s'emploie à les surmonter.

62. La Nouvelle-Zélande est convaincue qu'il existe un lien fondamental entre la condition économique de la femme et le développement du pays d'une manière générale. Aussi le Gouvernement néo-zélandais s'efforce-t-il activement d'améliorer la situation des femmes sur le plan économique, notamment dans le domaine de l'emploi, et de faire en sorte que celles-ci soient représentées à tous les niveaux où sont prises les décisions. Un mécanisme national a été spécialement créé dans le but de promouvoir les intérêts des femmes, y compris des femmes maoris, dans tous les domaines - emploi, services sociaux, ressources naturelles, protection de l'enfant, industrie et commerce. En 1989, le Ministère chargé des affaires relatives aux femmes et le Département de statistique ont entrepris une étude de la contribution à l'économie que représentent les tâches domestiques non rémunérées accomplies par les femmes. On constate en effet que, bien que les femmes soient de plus en plus nombreuses à rejoindre les rangs de la main-d'oeuvre salariée, le temps consacré par les hommes aux tâches ménagères non rémunérées n'augmente pas dans les mêmes proportions, ce qui signifie que les femmes qui travaillent continuent de mener de front deux activités, et qu'une division du travail, que rien ne justifie, se perpétue. L'étude entreprise par le Gouvernement néo-zélandais a pour but de valoriser le travail non rémunéré effectué par les femmes et à faire en sorte que l'accomplissement de ce travail correspond à un choix authentique. Il est possible que l'étude révèle la nécessité de mettre au point des indicateurs du bien-être économique et social qui soient radicalement différents.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(Mme Hercus, Nouvelle-Zélande)

63. L'application des Stratégies prospectives d'action exige une approche novatrice et la formulation d'objectifs prioritaires valables pour l'ensemble des organismes des Nations Unies. Ce n'est pas en effet parce qu'il existe des organes spécialement chargés de la promotion de la femme que le système des Nations Unies dans son ensemble doit s'estimer déchargé de toute responsabilité. Toutes les questions sont des questions qui concernent les femmes. Actuellement, une Néo-Zélandaise est membre du Conseil d'administration de l'INSTRAW. La délégation néo-zélandaise se félicite de ce que celle-ci fasse bénéficier le Conseil de l'expérience qu'elle a acquise en Nouvelle-Zélande en matière de lancement de projets en faveur des femmes.

64. M. Ogurtson (République socialiste soviétique de Biélorussie) prend la présidence.

65. Mlle LISSIDINI (Uruguay) se félicite de ce que le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ait adopté, à sa huitième session, la recommandation 10 tendant à assurer une large diffusion à la Convention. L'Uruguay considère en effet que c'est seulement par l'éducation et la connaissance que l'égalité juridique des femmes se transformera en égalité de fait.

66. Dans la pratique, en effet, il est décourageant de constater que les politiques d'ajustement ont eu un effet négatif sur les femmes dans les pays en développement, particulièrement en Afrique et en Amérique latine, donnant lieu à ce que l'on a appelé la "féminisation de la pauvreté" et renforçant l'inégalité entre les hommes et les femmes dans des domaines tels que la santé, la nutrition, l'alphabétisation et l'accès à l'éducation. Voyant de plus en plus réduites leurs possibilités d'accès à l'emploi dans le secteur structuré de l'économie, les femmes sont contraintes de se replier vers le secteur informel où elles risquent d'être sujettes à la discrimination et à l'exploitation. Enfin, il faut tenir compte du fait que, dans les pays en développement, les femmes ayant des responsabilités de chef de famille sont de plus en plus nombreuses.

67. Compte tenu de cette situation, la délégation uruguayenne attache une grande importance à la première révision de l'application des Stratégies de Nairobi à laquelle procédera la Commission de la condition de la femme en 1990 et aux trois thèmes qui retiendront l'attention de la Commission, à savoir la participation à la politique, la situation économique mondiale et les conséquences des conflits armés.

68. Se référant aux activités de l'INSTRAW, la représentante de l'Uruguay juge très important le travail de l'Institut en matière de collecte de données de base relatives à la condition de la femme dans les domaines économique et social ainsi que les nouvelles classifications adoptées par l'Institut pour mesurer la participation de la femme à la force de travail. Elle appuie en outre la tenue d'une réunion d'experts, qui sera chargée d'examiner le rôle de la femme dans le secteur non structuré et se félicite de ce que, dans son plan à moyen terme pour 1990-1995, l'Institut envisage d'intensifier les programmes d'information, de documentation et de communication afin de susciter une plus grande prise de conscience des questions qui ont trait aux femmes et au développement.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(Mlle Lissidini, Uruguay)

69. La délégation uruguayenne suit avec une grande attention l'appui qu'UNIFEM apporte aux initiatives prises par les femmes démunies des pays en développement dans diverses régions du monde. De même, elle a écouté avec un grand intérêt l'exposé de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population qui a souligné la nécessité d'intégrer les femmes à toutes les activités ayant trait à la population et au développement. Pour manifester son appui au Fonds, l'Uruguay augmentera de 20 %, en 1990, le montant de la contribution qu'il verse à celui-ci.

70. L'Uruguay, qui a ratifié la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en octobre 1981, a pris de nombreuses mesures pour assurer l'égalité de traitement des femmes dans le pays. Un Institut de la femme a été créé en 1987 dont le rôle est d'adopter des dispositions destinées à élargir la participation de la femme dans la société. En 1988, le premier commissariat expressément chargé de recevoir des plaintes concernant des délits dont les femmes sont les victimes a été créé. Enfin, cette année, une loi a été adoptée en Uruguay qui interdit toute discrimination à l'égard des femmes dans le domaine du travail.

71. Les établissements d'enseignement ont également été invités à entreprendre des campagnes d'éducation afin de susciter une plus grande compréhension de la situation des femmes qui travaillent et éliminer les obstacles qui empêchent celles-ci de développer au mieux leurs capacités.

72. M. PIBULSONGGRAM (Thaïlande) dit que le dixième anniversaire de l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes offre l'occasion d'évaluer les progrès réalisés dans l'application des principes énoncés dans la Convention et des Stratégies prospectives d'action adoptées en 1985.

73. En Thaïlande, où elles représentent environ la moitié de la population, les femmes constituent 67 % de la main-d'oeuvre, pourcentage qui est le plus élevé dans cette région de l'Asie, interviennent pour plus de 50 % dans la production, la transformation et la commercialisation des denrées alimentaires et assument également leurs responsabilités familiales traditionnelles. Le Gouvernement thaïlandais attache donc une grande importance au rôle des femmes dans le développement économique et social du pays et a adopté un plan de développement à long terme concernant les femmes, qui porte sur la période 1982-2001. Présidée par le Premier Ministre en personne, la Commission nationale pour les affaires des femmes, créée en mars de cette année, est chargée de recommander l'introduction d'amendements aux lois et règlements en vigueur afin d'assurer l'égalité des femmes dans tous les secteurs et de les intégrer au développement du pays à tous les niveaux.

74. A l'échelon international, la Thaïlande, qui a participé activement à la Conférence de Nairobi en 1985 et qui est membre de la Commission de la condition de la femme, appuie toutes les activités des Nations Unies en faveur des femmes. La délégation thaïlandaise attend avec intérêt l'examen et l'évaluation de l'application des Stratégies de Nairobi auxquels la Commission de la condition de

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(M. Pibulsonggram, Thaïlande)

la femme procédera pour la première fois à sa session de 1990. Elle espère que la Commission formulera des recommandations constructives concernant le meilleur moyen d'atteindre d'ici à l'an 2000 les objectifs fixés dans les Stratégies.

75. La délégation thaïlandaise se félicite également des efforts déployés par le Secrétaire général, en tant que président du Comité administratif de coordination, pour mettre au point un plan à moyen terme pour la promotion de la femme à l'échelle du système des Nations Unies. Elle tient également à remercier les divers organismes des Nations Unies, en particulier le FNUAP, l'UNICEF, UNIFEM et l'INSTRAW, de leur importante contribution aux projets entrepris dans plusieurs pays, notamment en Thaïlande, en faveur des femmes.

76. De l'avis de la délégation thaïlandaise, divers types de mesures pourraient faciliter la promotion des femmes. Le système éducatif devrait être repensé de façon à accroître l'accès des femmes à l'enseignement à tous les niveaux et à rehausser l'importance de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les programmes scolaires. Une commission chargée des affaires concernant les femmes devrait être créée à l'échelon national afin de formuler les politiques et de coordonner les plans et actions qui ont trait à la promotion des femmes. Les lois et règlements qui entravent cette promotion devraient être modifiés. Enfin, les gouvernements devraient lancer des campagnes à l'échelon national pour souligner les droits des femmes et modifier les valeurs traditionnelles qui en empêchent l'exercice.

77. Mme ARUNGU-OLENDE (Kenya) dit que l'augmentation du nombre des Etats Membres représentés à la Commission de la condition de la femme devrait permettre à celle-ci de mener des débats mieux équilibrés, en particulier lors de l'examen à mi-parcours des Stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme d'ici à l'an 2000, qui aura lieu l'an prochain. Le fait que plus de la moitié des Etats Membres n'aient pas répondu au questionnaire distribué à cette fin par l'ONU a été considéré comme le signe d'une stagnation considérable dans l'application des Stratégies. La délégation kényenne tient cependant à souligner que ce questionnaire nécessite un grand travail de collecte et de coordination des informations, tâche qui prend beaucoup de temps lorsque l'on ne dispose pas des effectifs nécessaires. De nombreux orateurs ont exposé les difficultés que leurs pays éprouvent à répondre aux divers questionnaires de l'Organisation tout en s'efforçant d'établir les rapports qu'il leur incombe de présenter en vertu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le Kenya se heurte au même problème. Les délais fixés pour l'envoi des réponses à ces questionnaires devraient être plus réalistes car la coordination entre les divers ministères et organisations non gouvernementales peut prendre beaucoup de temps. Or, sans cette coordination, il est impossible de donner des réponses exactes et précises. Il convient donc d'améliorer et de coordonner étroitement l'établissement de ces questionnaires pour éviter les chevauchements et réduire considérablement la charge de travail qui pèse sur les mécanismes nationaux.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(Mme Arungu-Olende, Kenya)

78. La discrimination à l'égard des femmes persiste malgré les législations existantes. Comme le soulignent les divers rapports dont la Troisième Commission est saisie, il faut éliminer les obstacles économiques, sociaux et culturels qui, dans de nombreux pays en développement, confinent les femmes dans des emplois subalternes. La clef de l'accès des femmes à de meilleurs emplois réside dans l'éducation et la formation, qu'il convient de généraliser afin de leur permettre d'entrer en compétition avec les hommes sur le marché du travail. Il a aussi été constaté que dans de nombreuses familles, la qualité de la vie s'améliore à raison de l'élévation du niveau d'éducation des femmes.

79. Comme l'a souligné la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population, partout dans le monde les femmes exercent deux métiers, l'un au foyer et l'autre hors de celui-ci et souffrent du fait que la difficulté de leur situation est méconnue. A cet égard, une nécessité majeure est d'assurer l'alphabétisation et la scolarisation des filles et des femmes. C'est pourquoi la délégation kényenne recommande que, lors des campagnes d'alphabétisation qui auront lieu au cours de la future Année de l'alphabétisation, on donne la priorité à l'éducation des filles et des femmes. Si la promotion de la femme n'a pas été aussi rapide que prévu, c'est en partie à cause des difficultés économiques qui ont obligé de nombreux gouvernements à réduire leurs dépenses, en particulier dans les secteurs sociaux, mais c'est aussi en raison du manque d'intérêt à l'égard des besoins des femmes dont on a fait preuve au niveau de la planification. Les décideurs doivent prendre conscience de ce fait et en tirer les conséquences.

80. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) s'efforce de donner aux femmes pauvres des zones rurales et urbaines des pays en développement la possibilité d'améliorer leurs conditions de vie et de prendre en main leur propre destin. La délégation kényenne estime qu'avec des ressources accrues et compte tenu de l'expérience acquise, UNIFEM pourrait faire davantage encore, en montrant comment tenir compte des besoins des femmes dans les grands projets de développement. Aussi l'appui qu'UNIFEM reçoit doit-il être maintenu et intensifié.

81. S'agissant de la question de l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat, la délégation kényenne souhaite que le Secrétariat informe les membres de la Troisième Commission de ce qui a été fait pour améliorer l'emploi des femmes africaines, qui sont défavorisées par rapport à celles originaires des autres régions.

82. La délégation kényenne considère que les activités de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme sont très importantes pour tous ceux qui s'occupent de la planification et de la programmation des activités de promotion de la femme. Elle prend note de la coopération qui existe entre l'Institut et les commissions régionales et souhaite que s'établisse une collaboration étroite entre l'Institut et les centres de liaison pour les questions relatives aux femmes afin de mieux faire connaître les précieuses données que l'Institut a réussi à rassembler depuis sa création.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(Mme Arungu-Olende, Kenya)

83. En ce qui concerne la discrimination à l'égard des femmes, il convient de noter que celles-ci ne semblent pas connaître les droits qui sont les leurs en vertu de la Convention pertinente et que bon nombre d'entre elles n'ont pas les connaissances nécessaires pour faire valoir ces droits devant les instances judiciaires. Au Kenya, il a été constaté que cette absence d'information sur le plan juridique est un obstacle non seulement pour les femmes mais aussi pour les hommes. La protection de ces droits et le respect des dispositions de la Convention dépendent donc beaucoup des autorités, qui pourront difficilement modifier cette situation sans une généralisation de l'alphabétisation et de l'éducation.

84. Mme KALMYK (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit qu'à l'approche du dixième anniversaire de l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, on constate que cet instrument, qui compte près d'une centaine d'Etats parties, occupe une place honorable parmi les grands textes internationaux concernant les droits de l'homme. L'augmentation du nombre des Etats parties à cette convention renforcerait sans aucun doute la coopération internationale visant à garantir l'égalité de droits des femmes. En février dernier, l'Union soviétique a reconnu la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice en ce qui concerne cette convention ainsi que la Convention sur les droits politiques de la femme et la Convention pour la répression et l'abolition de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui.

85. L'évolution positive de l'action menée par la communauté internationale en vue d'instaurer un monde dénucléarisé et non violent, de régler par des moyens pacifiques les conflits régionaux et de résoudre les difficiles problèmes économiques mondiaux a d'importantes incidences sur la mise en oeuvre du principe de l'égalité des sexes. Comme l'ont souligné de nombreux orateurs, la discrimination à l'égard des femmes n'a pas disparu, loin de là. Dans les pays développés comme dans les pays en développement, les statistiques sont accablantes; il en ressort que les femmes continuent de subir une discrimination en matière d'éducation, d'emploi et de santé; et qu'elles sont les premières à souffrir de la misère, de la faim et de la violence.

86. Très peu de femmes dans le monde participent à la vie politique et publique, bien que, dans la plupart des pays, il n'existe pas d'obstacles juridiques à cette participation. La délégation soviétique partage l'espoir, exprimé par la représentante de la France au nom des 12 Etats de la Communauté européenne, que l'examen de la participation des femmes à la vie politique et à la prise des décisions auquel procédera la Commission de la condition de la femme au cours de sa prochaine session élargie permettra d'ouvrir de nouvelles perspectives en vue de modifier cette situation.

87. Les raisons de l'inégalité sont différentes selon les pays et les régions, mais il existe un certain nombre de facteurs communs. On ne peut que souscrire à la conclusion du premier séminaire de formation consacré à la Convention, qui s'est tenu à Athènes, selon laquelle l'élimination de la discrimination à l'égard des

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(Mme Kalmyk, URSS)

femmes dépend dans une large mesure de la volonté politique des gouvernants. Mais il faut aussi de solides programmes économiques et sociaux et la création de mécanismes nationaux pertinents ou, le cas échéant, le perfectionnement de ceux qui existent déjà. Les recherches scientifiques et l'institution dans tous les pays d'un système de collecte de données fiables sur la situation des femmes, la diffusion d'informations et une éducation axée sur l'égalité des sexes sont tout aussi importantes.

88. L'Union soviétique a enregistré des succès indéniables en matière de promotion de la femme. Malgré cela, elle connaît également les problèmes auxquels se heurtent l'ensemble des pays. Ainsi, beaucoup de femmes soviétiques occupent des emplois pénibles. Les difficultés de la vie quotidienne sont pour elles un lourd fardeau. Elles souffrent aussi de la survivance de traditions patriarcales quant au rôle qu'elles doivent occuper dans la société. Bien que la proportion de femmes occupant des postes de décision soit plus élevée que dans le reste du monde, elle reste insuffisante.

89. La restructuration qui se poursuit en URSS conduit à adopter une nouvelle attitude en ce qui concerne la condition de la femme. Le Soviet Suprême de l'URSS s'est prononcé pour une approche systématique des questions relatives à la protection de la femme et à la promotion de son rôle dans la société. Un comité des questions relatives aux femmes, à la protection de la famille, de la maternité et de l'enfance a été institué au sein du Soviet Suprême. Il a également été créé dans le cadre du Conseil des ministres de l'URSS une division autonome chargée des mêmes questions. Cette division relève directement du chef du Gouvernement. Le mouvement féminin redouble de vigueur : plus de 250 000 conseils de femmes exercent une activité autonome et non gouvernementale. Il s'agit aujourd'hui d'élaborer, avec la participation directe des femmes, un programme prospectif complexe qui tiendra compte des particularités régionales et nationales et dont l'objet sera d'établir les conditions optimales de la réalisation de leurs droits.

90. Sans l'élimination totale de la discrimination à l'égard des femmes, on ne pourra édifier une communauté internationale plus humaine, vraiment civilisée et démocratique. Dans un monde interdépendant, la question de la condition de la femme est d'une importance universelle. Il est particulièrement important que les Etats diffusent des informations sur leurs expériences positives, à l'échelon national et régional en matière d'amélioration de la condition de la femme et développent une coopération qui profitera à tous les pays, petits et grands, développés et en développement. L'Union soviétique est disposée à prendre part à cette coopération au plan bilatéral comme au plan multilatéral.

91. La délégation soviétique espère que le séminaire international qui sera organisé conjointement avec la Division de la promotion de la femme en Union soviétique pour célébrer le dixième anniversaire de l'adoption de la Convention en septembre 1990 contribuera au développement d'une coopération mutuellement bénéfique en vue d'assurer l'égalité de droits de la femme. Elle accorde une grande importance à la prochaine session élargie de la Commission de la condition de la femme, qui pourrait imprimer un nouvel élan aux activités menées aux plans national, régional et international en vue de mettre en oeuvre les Stratégies prospectives d'action de Nairobi.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

92. Mme WEIJENBORG-POT (Pays-Bas) dit qu'en nommant membre de sa délégation une femme qui représente les organisations féminines aux Pays-Bas, le Gouvernement néerlandais montre l'importance qu'il attache à la contribution apportée par les femmes aux activités de l'ONU. Quatre ans après la Conférence de Nairobi, on constate que l'action en faveur de la promotion de la femme a diminué d'intensité et s'est même, dans certains cas, interrompue. L'inégalité entre hommes et femmes s'accroît, de même que la pauvreté parmi les femmes. Les Etats Membres devraient examiner les mesures que l'on pourrait prendre dans le cadre de l'ONU pour relancer la promotion de la femme.

93. De plus en plus nombreux sont les pays qui adoptent des dispositions législatives garantissant l'égalité entre l'homme et la femme. Malheureusement, cette législation n'est pas suffisante. Il faut adopter des programmes de discrimination positive donnant la préférence aux femmes en matière d'emploi, garantissant le respect des contrats et offrant davantage de possibilités aux femmes. L'ONU devrait examiner ce type de mesures et recommander aux Etats Membres d'en prendre de nouvelles. Les femmes devraient connaître leurs droits et être capables de les défendre. Une action collective par le biais des organisations féminines et des syndicats s'impose pour assurer le plein exercice de ces droits. Il serait souhaitable qu'un débat se tienne à l'ONU sur la ligne d'action à adopter pour que les femmes parviennent à une véritable égalité.

94. Pour la première fois, un chapitre de l'Etude sur l'économie mondiale a été consacré au rôle de la femme dans le processus économique. Il en ressort que la prospérité augmente et que la répartition des ressources devient plus équitable à mesure que les hommes et les femmes partagent les responsabilités et que les femmes occupant des emplois rémunérés deviennent plus nombreuses. S'agissant du développement, il est essentiel que les femmes jouent un rôle actif dans la vie sociale, économique et politique. Cela demande avant tout une modification des comportements allant dans le sens de la reconnaissance du rôle des femmes sur le plan économique. Il faut accorder la priorité aux activités génératrices de revenus pour les femmes, donner une structure officielle aux activités du secteur informel et garantir des salaires minimaux ainsi que l'application du principe "à travail égal, salaire égal". Dans le secteur rural, il faudrait améliorer la condition de la femme en assurant à celle-ci l'accès à la formation, au crédit et à la terre. Enfin, les activités de l'ONU doivent être appuyées par les organisations féminines locales. Il ressort de la note du Secrétaire général sur l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (A/44/389) que l'Institut a un rôle important à jouer pour promouvoir la contribution de la femme au développement.

95. L'instauration de la paix commence à l'intérieur de chaque foyer, dans les relations entre les êtres humains et entre hommes et femmes. La violence contre les femmes n'est pas rare lorsque le pouvoir n'est pas équitablement partagé entre les sexes. La violence physique, la circoncision féminine, la pratique qui consiste à brûler vives les épouses, les violences sexuelles telles que l'inceste et le viol sont des maux auxquels les femmes de toutes les classes socio-économiques sont fréquemment exposées. Le nombre des victimes féminines de ces violences s'accroît. L'inégalité entre hommes et femmes est renforcée par la

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(Mme Weijenborg-Pot, Bays-Bas)

commercialisation des relations sexuelles, dont les formes les plus évidentes sont la traite des femmes, la prostitution forcée et le tourisme sexuel. Ce ne sont pas là des problèmes d'ordre purement privé; les gouvernements ont à cet égard une responsabilité évidente et devraient rester à l'écoute des différentes couches de la société pour mettre au point et appliquer des mesures communes.

96. Des recherches récentes entreprises à l'instigation du Ministère néerlandais des affaires sociales et de l'emploi ont montré que, souvent, la violence contre les femmes n'apparaît pas au grand jour. Il ressort d'une enquête menée auprès d'un millier de femmes qu'une femme sur neuf, âgée de 20 à 60 ans, a souffert à plusieurs reprises de violences modérées ou graves, infligées par un homme. On peut se féliciter que les résultats de cette étude et d'autres études analogues aient été publiés ces dernières années. Elles permettent de présenter sans fard au grand public les problèmes auxquels se heurtent les femmes. Ceci est de la plus haute importance, car la modification des relations entre les hommes et les femmes ne pourra avoir lieu qu'avec l'appui le plus large de toutes les couches de la société.

97. Le Secrétaire général a mené une action efficace pour mettre sur pied des programmes relatifs aux femmes dans presque tous les organismes des Nations Unies. On ne sait pas cependant si, et dans quelle mesure, les femmes tirent profit de ces programmes. La délégation néerlandaise recommande donc que le Comité du programme et de la coordination et les organismes des Nations Unies mesurent les résultats de ces politiques en recueillant des données distinctes sur les hommes et les femmes. Il est également important de rechercher les moyens de perfectionner et d'affiner les méthodes de collecte des données. Le rôle de coordination dévolu au Conseil économique et social en ce qui concerne les politiques de promotion de la femme devrait être renforcé, de même que celui du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. En outre, la Cinquième Commission devrait examiner de façon plus approfondie la planification et la budgétisation des programmes concernant les femmes.

98. L'objectif selon lequel 30 % des postes de direction à l'ONU devraient être occupés par des femmes avant 1990 n'ayant pas encore été atteint, il convient d'intensifier les efforts dans ce sens. L'augmentation du nombre des interlocuteurs chargés des questions concernant les femmes dans les organismes des Nations Unies est un fait nouveau très positif. Bien évidemment, il faut assurer à ces derniers les moyens de s'acquitter de leur tâche, au besoin par un redéploiement des ressources.

99. Il convient d'examiner attentivement la proposition de la Commission de la condition de la femme tendant à tenir une consultation interrégionale sur le rôle des femmes dans la vie publique en 1991. Cette réunion n'aura d'utilité que si, au stade préparatoire, diverses contributions récentes concernant la pensée féministe sont prises en compte. Ce faisant, cette réunion pourrait apporter des éclaircissements sur les écueils actuels et définir les nouvelles orientations possibles.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(Mme Weijenborg-Pot, Pays-Bas)

100. Plusieurs des documents dont la Troisième Commission est saisie évoquent les activités des ONG et la nécessité qu'elles collaborent entre elles sous les auspices de l'ONU. Les ONG féminines jouent un rôle important car elles gardent un oeil critique sur les politiques adoptées et fournissent des informations auxquelles les décideurs, dans les organes officiels, n'ont généralement pas accès. Elles font des recherches dans des domaines jusque-là inexplorés et élaborent de nouvelles stratégies. C'est pourquoi il est essentiel que les femmes membres d'ONG, les femmes experts et les femmes des organisations de base soient étroitement associées aux activités de l'ONU.

La séance est levée à 13 heures.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library